

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DEVE 9 Signature d'une convention avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) pour des échanges de matériel végétal.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e Commission,

Délibère :

M Le Maire de Paris, est autorisé à signer une convention ,dont le texte est joint à la présente délibération, sans incidence financière avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien pour instaurer un partenariat entre ces deux entités.